

Roubaix, le 12 juin 1866.
A son Excellence Monsieur le ministre de la Justice.

Dans sa séance du 24 mai dernier, la Chambre consultative des arts et manufactures a pris une délibération ayant pour objet de solliciter du gouvernement de l'Empereur, la création à Roubaix d'un tribunal de Commerce.

Ce vote, Monsieur le ministre, est l'expression sincère des besoins de notre cité. Le Conseil municipal lui-même, autre organe de l'opinion publique, s'est fait l'écho de ces légitimes aspirations, en émettant le même vœu dans sa dernière réunion.

En appelant votre sollicitude sur cette demande, la Chambre veut, M. le ministre, vous énumérer les motifs puissants qui militent en faveur de sa prise en considération.

Les voici :

Roubaix, tout le monde le sait, est aujourd'hui un centre d'affaires très considérable et compte parmi les villes les plus industrielles de l'Empire. Il ressort du tribunal de Commerce de Lille dont il est séparé par une distance de 12 kilomètres.

L'arrondissement de Lille ayant pris lui-même un développement extraordinaire, il s'en suit que son tribunal est toujours surchargé de causes, et que malgré la bonne volonté, malgré le dévouement des hommes honorables qui le composent, il n'est pas possible que les nombreuses affaires qui lui sont déférées, reçoivent une prompte solution.

Pour le prouver, il suffit de dire qu'en 1865, 2,494 causes ont été soumises à sa juridiction, soit en moyenne 18 ou 20 causes pour chacune de ses audiences; il en résulte cet immense désagrement que des remises successives ont lieu; que de nombreux voyages à Lille deviennent inutiles et partant, beaucoup de temps perdu.

Il n'arrive que trop souvent que des procès durent plusieurs mois quand il suffirait de 8 ou 15 jours pour les examiner et les juger à Roubaix, ainsi que nous le démontrerons tous à l'heure.

Il y a une autre considération qui vous prouvera, Monsieur le ministre, combien il est désirable pour nos localités de sortir de cet état de choses, c'est que la fabrication des tissus nouveautés est particulièrement l'apanage de Roubaix; l'industrie de Lille ne lui ressemble en rien que ce soit. De là cette conséquence fâcheuse, que le tribunal de Lille, malgré toute son impartialité et le désir de bien faire que nous lui reconnaissions, est trop souvent obligé de recourir aux arbitrages; heureux, si les hommes qu'il choisit pour les faire, sont eux mêmes suffisamment compétents pour l'éclairer.

Autre motif :

Les articles nouveautés sont ceux qui occasionnent le plus de procès, et on comprend qu'un objet de mode n'a toujours qu'une valeur momentanée, une valeur de vague ou de saison. Or, il arrive que si une cause litigieuse ne reçoit pas une solution presque immédiate, la marchandise a bientôt perdu 30/0 de sa valeur primitive. On ne saurait oublier non plus, Monsieur le ministre, que dans beaucoup de cas, les usages locaux sont acceptés par les parties comme faisant la loi commune, et qu'il suffirait souvent d'explications loyalement données vis-à-vis de juges compétents, pour que les causes fussent à l'instant même rayées du rôle à la demande des intéressés eux-mêmes.

Tant d'inconvénients ont fait naître cette pensée, si unanimement exprimée aujourd'hui par nos industriels et négociants, qu'il y aurait avantage pour tous d'être jugés à Roubaix par nos pairs.

D'après l'exposé qui précède, la Chambre espère, Monsieur le ministre, que votre bienveillance ordinaire ne lui sera point défaut et elle prend la confiance de vous soumettre deux combinaisons distinctes, l'une ou l'autre peut atteindre le but proposé.

PREMIÈRE COMBINAISON.

Comprendre dans la même juridiction. Roubaix, Tourcoing et Lannoy en donnant à chacun un circonscription séparée et la facilité de nommer ses juges; le siège du tribunal serait à Roubaix comme étant le point central et la plus grande circonscription.

Voici un tableau résumant l'importance comparative de ces divers cantons:

POPULATION.

Roubaix pour son canton	94,000
Tourcoing pour ses 2 cantons	80,000
Lannoy pour son canton	29,000
Habitants 203,000	

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 1865.

Roubaix	450,000,000
Tourcoing	210,000,000
Lannoy	12,000,000
672,000,000	

CAUSES LITIGIEUSES SOUMISES EN 1865 au Tribunal de Lille.

Roubaix	461
Tourcoing	238
Lannoy	22
Causes 721	

DEUXIÈME COMBINAISON.

Roubaix ne sait ce qui pourrait empêcher Tourcoing et Lannoy de s'associer à lui pour demander la réalisation de la première combinaison, puisqu'il serait fait à chacun d'eux la part qui lui est due dans le nombre de juges à élire.

Néanmoins, si pour des motifs imprévus, la proposition de la Chambre consultative ne devait pas aboutir, elle demanderait alors avec la même *unanimité*, avec la même *conviction*, comme chose utile et indispensable à tous les intérêts qu'elle représente, la création d'un tribunal de commerce pour son seul canton de Roubaix, dont l'importance, Monsieur le ministre, ne nous échappera pas.

Avant de terminer, la Chambre consultative croit pouvoir vous assurer, Monsieur le ministre, que les hommes dévoués à la chose publique et dignes des fonctions de juges, ne feront pas défaut. Le Tribunal consulat de Roubaix comportera bientôt parmi ceux qui se signalent par leur esprit de sagesse et d'équité.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

(Suivent les signatures.)

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES.

Séance du 12 juin 1866.

Présents :

MM. Wattinne-Bossut, vice-président; Riquet-Scrépel; C. Descat; A. Delfosse; J. Delattre; Scrépel-Roussel; Toulemonde-Nollet; F. Roussel; L. Lefebvre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne communication à la Chambre des deux lettres suivantes qui ont un grand intérêt pour le commerce de notre ville :

Paris, 6 juin 1866.
A Monsieur le Président de la Chambre consultative de Roubaix.

Vous m'avez entretenu le 14 avril dernier, de l'intérêt qu'il y aurait pour nos industriels, à être autorisés à correspondre avec nos consuls à l'étranger, à l'effet d'en obtenir des renseignements commerciaux.

M. le ministre des affaires étrangères, que j'avais immédiatement saisi de la question, vient de me répondre. Ainsi que vous le verrez, Monsieur le President, par l'extrait ci-joint de la lettre de mon collègue, les dernières circulaires ministérielles prescrivent à nos agents de ne jamais manquer de satisfaire à toutes les demandes d'informations qui leur sont adressées, toutefois sous certaines réserves, nettement indiquées, que commandait l'intérêt de l'administration.

Je vous serais obligé de donner connaissance de la réponse de M. Drouyn de Lhuys au commerce de votre circonscription.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,
ARMAND BÉHIC.

EXTRAIT DE LA LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, EN DATE DU 24 MAI 1866.

Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'entretenir le 2 de ce mois, d'une demande de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix, qui, signalant comme une cause d'inferiorité pour notre commerce l'absence de comptoirs français dans la plupart des villes de l'étranger, exprimerait le désir que les expéditeurs fussent autorisés à s'adresser directement aux consuls, pour obtenir officiellement des informations précises sur les maisons réputées dignes de toute confiance.

Les règlements qui ont fixé les limites des attributions consulaires, n'interdisent en aucune manière à nos agents, d'entrer en correspondance avec les particuliers, les dernières circulaires ministérielles leur prescrivent au contraire de ne jamais négliger de répondre à toutes les demandes d'informations qui leur sont adressées, en tant, du moins, qu'il ne sagit que de simples renseignements commerciaux à fournir. Il y aurait, en effet, de graves inconveniens à ce que l'intervention des conseils s'étendît au-delà de ces limites et à ce que des fonctionnaires de l'Etat se fissent les agents de maisons de commerce, qui ne manqueraient pas de rejeter sur eux la responsabilité morale des pertes et des mécomptes qu'elles pourraient éprouver.

En pareille matière, l'abstention n'est point seulement le devoir des agents du service consultatif, mais bien de tous ceux qui, à un degré quelconque, appartiennent à l'administration. Les conseils doivent donc éclairer et diriger les opérations de notre commerce d'exportation; toutes les instructions de mon département leur en font une obligation; mais leur mission ne saurait aller jusqu'à servir d'intermédiaires à nos fabricants, pour leur procurer directement le placement de leurs produits.

Je me plaît à espérer, Monsieur et cher collègue, que ces explications satisfieront la Chambre consultative de Roubaix, en ce qu'elle y trouvera, dans la mesure du possible, la réalisation des désirs qu'elle a manifestés à votre Excellence. Rien ne s'oppose, en effet, à ce que nos industriels s'adressent aux conseils pour en obtenir tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin, ce n'est que dans le cas où ces renseignements seraient d'une nature assez confidentielle pour engager la responsabilité de nos agents qu'il leur est recom-

mandé, aux termes des circulaires ministérielles, de les adresser par l'entremise de mon département, qui reste juge de la convenance qu'il peut y avoir à les utiliser.

Agréez, etc.

Signé : DROUYN DE LHUYX.

La Chambre de commerce d'Amiens prie la Chambre consultative de s'unir à elle pour demander le dégrément des droits perçus par l'Etat sur les alcools qui servent à la teinture.

La Chambre, adoptant en principe tout ce qui peut contribuer à amoindrir les charges de l'industrie, est disposée à appuyer cette demande. Elle prie M. Descat de lui fournir pour la première séance, des renseignements propres à l'éclairer sur cette question.

M. Delfosse donne lecture d'un projet de lettre à adresser à M. le ministre, au sujet de la création d'un tribunal de commerce, suivant la délibération qui en a été prise à l'unanimité dans la séance de la Chambre en date du 24 mai dernier. — Il est adopté.

La séance est levée.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

La Commission Impériale vient de demander à MM. les présidents des Commissions départementales, par l'organe de M. le Conseiller d'Etat, secrétaire de l'Empereur, président du 10^e Groupe, une énumération et une description des « Institutions de toute nature créées par des associations libres ou des particuliers pour contribuer au bien-être physique et moral de la population ouvrière et agricole. »

M. le Maire de Roubaix prie les associations ou les personnes des cantons de Roubaix et de Lannoy que cette demande doit intéresser, de vouloir bien faire parvenir avant le 20 de ce mois tous les renseignements réclamés sur ce sujet de M. Henry Bossut.

La Faculté des Sciences de Lille, ouvrira le lundi 16 juillet 1866, à huit heures du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances, rue des Fleurs, sa deuxième session d'examens de l'année scolaire 1865-1866, pour la collation du grade de licencié.

Les candidats devront adresser à M. le recteur de l'Académie de Douai, dans la quinzaine qui précédera cette session les pièces d'usage.

Le registre d'inscriptions sera clos le 15 juillet, à six heures du soir.

La Faculté des Sciences ouvrira à Lille, le vendredi 20 juillet 1866, à sept heures du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances, rue des Fleurs, sa deuxième session d'examens de l'année scolaire 1865-1866.

Les épreuves auront lieu, 1^{re} pour le baccalauréat complet, d'après les règlements des 28 novembre 1864 et 25 mars 1865; 2^{re} pour les aspirants au diplôme restreint, selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 24 janvier 1859.

Nota. — Il n'y aura pas cette année de session d'examen pour le baccalauréat des sciences, à Amiens. (Arrêté ministériel du 19 mai 1866.)

La Société Philharmonique de Wattrelos donnera le dimanche 1^{er} juillet un grand Festival qui sera suivi d'un bal.

Nous publierons dans notre prochain numéro le programme de ce Festival.

Des cartes d'entrée sont déposées au bureau du Journal de Roubaix.

Le nommé Joseph Meylemans, né à Lierre (Belgique), vient d'être condamné par le tribunal de simple police de Roubaix à 60 francs de dommages intérêts envers Julie G..., et à 20 francs envers Jules C... pour diffamation.

Joseph Meylemans, au dire de ceux qui l'ont entendu à l'audience, s'est exprimé en termes revolts au moment même où le Juge-de-Paix lui adressait des reproches trop mérités. Cet homme, d'un caractère violent et d'une maléfice peu commune a vainement cherché à ternir la réputation de deux honnêtes employés. La condamnation qu'il vient de subir, jointe à la sévère admonestation de M. le Juge-de-Paix lui feront peut-être comprendre, qu'en cas de récidive, il s'exposera à une peine beaucoup plus grave.

Un jeune homme de Tourcoing, nommé Désiré Lepoutre, ouvrier sculpteur, âgé de 19 ans, n'est noyé mardi à l'école de natation de Lille.

Il y a trois semaines, une société de boulleurs de Roubaix avait gagné une belle médaille; mais, dans l'environnement du succès, la médaille était disparue, un inconnu l'avait emportée.

Mercredi, un ouvrier est venu offrir en vente cette médaille dans un cabaret de la rue de Juiliers à Lille, et voulait en boire la valeur; on a prudemment appellé la police à l'estimation. Le vendeur a été arrêté.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 18 juin, à 8 heures du soir.

1^o De la dextrine. Différence essentielle entre la dextrine et l'amidon. Fabrication de la dextrine par le procédé Payen. Préparation de la dextrine gommeuse. Applications nombreuses de la dextrine: son emploi par les chirurgiens, les indiens, les brasseurs, les tisserands et les boulangers.

2^o Fabrication du glucose. Glucose en masse. Glucose granulé. Emploi du glucose pour frauder les cassonnades et les miels, pour conserver les vins, pour améliorer le cidre et fabriquer l'esau-de-vie de pommes de terre. Importance de la fabrication du glucose.

COURS PUBLIC D'HISTOIRE NATURELLE

Mercredi 20 juin, à 8 heures du soir.

ORGANE DE L'OUïE (suite).

Mécanisme de l'audition. Rôle des différentes parties de l'oreille. Rapport du jugement avec la sensation. Cornet acoustique.

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL

Jeudi 21 juin, à 8 heures du soir.

Les différentes espèces de tutelle. — Du conseil de famille. — Composition de ce conseil. — Du subrogateur.

FAITS DIVERS

Un incendie considérable a éclaté mercredi soir dans les Magasins-Généraux de Bordeaux; 2,800 balles de coton 300 d'indigo, et d'autres marchandises ont été brûlées.